

**C.C.A.S.**



LA ROCHE VINEUSE

C.C.A.S.

En MAIRIE

2 Rond Point René Cassin

71960 LA ROCHE VINEUSE

Tél: 03.85.37.71.9

Fax. 03.85.37.72.41

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Mardi 25 mai 2021 – 18h30**

Date de convocation : 17 mai 2021.

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN, Marie-Louise BOUVIER, Monique DETHIEUX, Jacqueline GIRARD.

Mme Florence CHEVASSON arrivée à 18h35 n'a pas participé à la délibération n°6/2021.

Membres excusés : Mmes Sonia BLONDEAU, Céline SANTE, M. Nicolas LATHUILLIERE.

Membre absent : Néant.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence et laisse la parole à Mme POTTIER qui annonce les personnes excusées.

**DELIBERATION**

**6/2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 19 janvier 2021.**

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**7/2021 - Aide financière ponctuelle.**

Mme POTTIER présente un dossier de demande d'aide formulé par une personne qui sollicite le CCAS pour une aide financière.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S décide à l'unanimité :

- D'attribuer une aide à concurrence de 50% des frais de repas engagés pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2021 pour le règlement des factures de cantine (le montant sera versé directement au trésor public).
- D'imputer ces dépenses sur le budget 2021 au compte 6562.

Un contact sera pris avec l'assistante sociale pur évoquer la situation.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **8/2021 - Aide financière ponctuelle.**

Mme POTTIER présente un dossier de demande d'aide pour une famille.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S décide à l'unanimité :

- D'attribuer une aide à concurrence de 50% des frais de repas engagés pour les mois de mai et juin 2021 pour le règlement des factures de cantine (le montant sera versé directement au trésor public).
- D'imputer ces dépenses sur le budget 2021 au compte 6562.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du CCAS souhaitent informer la famille que l'aide est attribuée pour permettre à la famille de finir l'année scolaire. Si la famille sollicite de nouveau une aide à la prochaine rentrée, le montant ne sera pas le même car le budget est très restreint.

Un contact sera pris avec l'assistante sociale pour évoquer la situation.

### **POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

#### **Retour sur le centre de loisirs.**

Mme Florence CHEVASSON fait savoir qu'il y a une diminution du nombre d'enfants sur le groupe des grands (9-12 ans). Cette diminution est également constatée en garderie élémentaire. La semaine de centre de loisirs du mois d'avril a été annulée en raison du COVID. Il sera proposé une semaine de plus d'ouverture du centre sur l'été. Ensuite, Mme CHEVASSON rappelle que le CCAS participe financièrement pour les familles de La Roche Vineuse qui ont un quotient familial supérieur à 1000 (car elles ne bénéficient pas d'aide de la CAF), ce qui représente 109 familles sur les 115 qui fréquentent le centre de loisirs. Il conviendra de revoir cette aide, car le budget prévu ne sera certainement pas suffisant. Une réflexion est envisagée pour revoir le quotient familial, pour le centre, avant la rentrée de septembre afin de n'intégrer que 3 niveaux.

#### **Tarif des repas au restaurant scolaire.**

Mme SEYDOUX présente le travail de la commission restaurant scolaire. Une réflexion sur la tarification des repas a été menée. Elle présente la nouvelle tarification qui sera proposée au conseil municipal du 26 mai 2021.

#### **Colis de Noël et repas des aînés 2021.**

Mme Pottier présente les dépenses budgétaires de 2019 et 2020. Il est rappelé que le CCAS a décidé de modifier l'âge d'attribution du colis et du repas à 71 ans pour l'année 2021. Cet âge sera modifié tous les ans pour attendre progressivement l'âge de 75 ans. Après discussion sur le maintien du repas pour l'année 2021, il est décidé de proposer uniquement un colis et de différer la reprise du repas annuel des aînés, compte tenu du contexte sanitaire incertain. Mme Pottier demande aux membres s'ils ont eu des retours sur la composition du colis. Mme CHEVASSON fait savoir que deux personnes ont fait la remarque sur le fait qu'il n'y avait pas de vin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 h15.**

**La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 29 juin 2021 à 18h30 à la salle sur le fil.**